



La rébellion au Congo

La rébellion au Congo

Edité par les Services de Presse
de la République Démocratique du Congo
Léopoldville
Décembre 1964

S O M M A I R E

INTRODUCTION

UNE POLITIQUE DE LARGE RÉCONCILIATION

- Contacts avec le C.N.L.
- Conditions inacceptables du point de vue légal
- Libération des prisonniers politiques
- Voyages de pacification et de réconciliation
- Rejet de la « main tendue »
- Respect de la légalité

MASSACRES DE CONGOLAIS

- Témoignages
 - Stanleyville
 - Kindu
 - Paulis
 - Lodja
 - Yangambi
- Sorcellerie et anarchie.

LES INTERVENTIONS ÉTRANGÈRES

- L'hospitalité de Brazzaville
- Armes et matériel de propagande en provenance de pays communistes
- Appui algérien et égyptien.

RECHERCHE D'UNE SOLUTION AFRICAINE

- Le Congo sollicite l'aide des pays africains
- Une solution politique
- Pas d'interlocuteurs valables

LES ALTERNATIVES

- Les accords bilatéraux
- Les volontaires
- Vers la fin de la rébellion

LE SORT DES OTAGES

- Les appels lancés par le Gouvernement congolais
- L'opération humanitaire de sauvétage

CONCLUSION

DOCUMENTS

Introduction

La rébellion au Congo trouve son origine dès août 1961 dans l'opposition qui s'est manifestée à l'égard du Gouvernement d'Union nationale issu du « Conclave » parlementaire de Lovanium.

Dès cette époque, les leaders du mouvement insurrectionnel actuel avaient décidé de mener une action subversive contre le pouvoir établi. Le Gouvernement de M. Cyrille Adoula réagit énergiquement contre ces fauteurs de troubles, qui rendaient la conduite du pays impossible, par leur opposition systématique. Ne se sentant plus en sécurité pour se livrer à leurs menées illégales, ils cherchèrent refuge à Brazzaville, capitale de la République voisine. C'est dans cette ville qu'en octobre 1963, ils installèrent l'organe de subversion dénommé Comité national de libération. Ce comité entra en rébellion ouverte contre le pouvoir légal de Léopoldville en proclamant la déchéance du Chef de l'Etat et en créant un gouvernement provisoire dissident.

L'organe révolutionnaire chercha rapidement à organiser un soulèvement populaire au Congo. Successivement le Kwilu, le Lomami, et le Kivu entrèrent en révolte contre les autorités légales. Ces mouvements s'étendirent par la suite à une grande partie du pays.

Au moment de l'accession au pouvoir du Gouvernement de salut public, les trois quarts du Congo étaient touchés d'une manière ou d'une autre par une révolte armée dirigée contre le gouvernement de M. Adoula. Le pays était mis à feu et à sang. Léopoldville même était menacée par des attentats et des opérations de plasticage. La révolte s'appuyait sur les pays voisins qui lui prêtaient aide morale et soutien matériel.

Une des premières tâches du gouvernement de M. Tshombe, devant cette situation catastrophique, fut de tenter de mettre fin à

la lutte sanglante par des négociations politiques. Il lança un appel général pour que tous s'associent à une grande oeuvre de reconstruction nationale, appel qui a été très largement entendu. Mais d'autres ont préféré rester dans la voie de la violence et de l'anarchie. Ils imposaient des conditions qu'un Chef de Gouvernement responsable ne pouvait retenir.

Nous verrons dans cette brochure, qui n'a d'autre prétention que de fournir un témoignage sur les événements qui viennent de survenir au Congo, comment les choses ont pris l'aspect d'une tragédie humaine qui secoue aujourd'hui le monde tout entier.

Nous nous proposons de publier ultérieurement une brochure plus détaillée qui constituera le véritable Livre Blanc de la Rébellion.

Une politique de large réconciliation

Le Gouvernement de salut public mis en place le 10 juillet 1964 par le président de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kasa-Vubu, entendait regrouper autour de la nouvelle formation ministérielle toutes les forces vives de la Nation.

Dès son accession au pouvoir, le premier ministre, M. Moïse Tshombe, ne cessa de proclamer sa volonté de mettre en œuvre les consignes qui lui avaient été données par le chef de l'Etat en matière de pacification du pays et d'apaisement des esprits. Dans son idée, d'ailleurs, et dans celle de ses collaborateurs, ce premier objectif était la condition sine qua non d'un redressement économique et social auquel toutes les populations aspiraient. Le 19 juillet, au cours d'un grand meeting populaire tenu à Léopoldville, le premier ministre déclarait :

« Mon gouvernement est avant toute autre chose un gouvernement de réconciliation, et j'insiste, de réconciliation à l'échelon national. Sans cette réconciliation, il n'y a point de paix possible pour le Congo et chacun de vous doit, non seulement le comprendre, mais collaborer pour que nous cessions de donner à l'étranger, pour que nous cessions de donner à nous-mêmes, l'image d'une famille désunie en perpétuelle querelle ».

Contacts avec le C.N.L.

Le premier ministre avait multiplié ses contacts avec les différents partis politiques dès qu'il fut chargé de former le gouvernement de transition. Il invitait notamment à faire partie de son équipe ministérielle les leaders du Comité national de libération, réfugiés à Brazzaville, qui lui avaient promis leur concours quelques semaines auparavant.

Un de ceux-ci, M. André Lubaya, membre-fondateur du C.N.L. et délégué officiel répondit à cette invitation et devint ministre de la Santé publique au sein du gouvernement où il prêcha à son tour la réconciliation si ardemment souhaitée. (Voir annexe n° 1).

Pour tenter de convaincre les autres chefs du C.N.L., M. Tshombe se proposa par deux fois de se rendre lui-même à Brazzaville. Il en fut empêché par les autorités du pays voisin. Le fait fut reconnu par M. Charles Ganao, ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville, lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abéba en septembre dernier.

Conditions inacceptables

Le C.N.L., déjà divisé en plusieurs tendances, posa, comme condition à sa participation au gouvernement de M. Tshombe, des exigences inacceptables sur le plan de la légalité et donc inacceptables pour le formateur. M. Christophe Gbenye, président de ce mouvement, exigeait notamment la démission du chef de l'Etat, M. Joseph Kasa-Vubu, ainsi que le départ des plus hautes autorités militaires du pays. Le Gouvernement de salut public ne pouvait se plier à ces impératifs dont l'acceptation aurait porté atteinte au fondement même de l'Etat congolais. Il faut se rappeler, en effet, que M. Kasa-Vubu avait été confirmé dans ses fonctions présidentielles par la nouvelle Constitution nationale élaborée à Luluabourg au début de l'année et acceptée à une large majorité par voie de référendum.

Libération des prisonniers politiques

Fidèle aux promesses faites quelques jours plus tôt, le Gouvernement de salut public libérait le 17 juillet plus de deux mille détenus politiques dont M. Antoine Gizenga, ancien vice-premier ministre, interné depuis deux ans et demi.

A l'occasion de cette libération massive, qui aurait pu servir d'exemple à bien d'autres pays, M. Tshombe déclarait : *« Ma promesse de libérer M. Gizenga, je l'ai tenue aujourd'hui. Je m'adresse à tous les Congolais et surtout à ceux, qui, égarés par de fausses promesses, sèment actuellement le désordre et versent le sang de leurs frères. Qu'ils cessent dès maintenant les luttes fratricides, qu'ils rejoignent la légalité, car, je le proclame hautement, le pays a besoin d'eux ».*

Voyages de réconciliation

Le premier ministre entreprit, moins de huit jours après son accession au pouvoir, un voyage de réconciliation qui devait le conduire dans l'Est du pays. Il en profita pour s'entretenir une nouvelle fois avec des représentants de la rébellion afin d'obtenir la collaboration du C.N.L. à son gouvernement d'union nationale (voir annexe n° 2). Malheureusement il s'est heurté à l'intransigeance des chefs rebelles qui continuaient d'exiger la démission du chef de l'Etat et de ses principaux collaborateurs.

Les populations, quant à elles, applaudissaient les représentants du Gouvernement de salut public qui, pour eux, devaient, enfin, leur apporter la paix et la tranquillité. Stanleyville, notamment, réservait au chef du gouvernement un accueil extraordinaire d'enthousiasme et de spontanéité. (Voir annexe n° 3).

M. Tshombe affirmait au cours de ce voyage : *« J'ai lancé des appels à l'apaisement et à la concorde. J'ai encore l'espoir qu'ils seront entendus. Je suis contre l'utilisation de la force. Je l'ai dit et je le répète ».*

Rejet de la « main tendue »

Mais, les chefs rebelles n'ont pas voulu accepter la main que leur tendait le Gouvernement de salut public. Ils ont, au contraire, mis à profit l'esprit d'apaisement et l'arrêt momentané de toute activité militaire pour étendre leur pouvoir et implanter leur régime de terreur dans de nouvelles régions. Aux rameaux de la paix, ils répondaient en brandissant la hache de la guerre. Le premier ministre déclarait le 8 août : *« Je laisse encore la porte ouverte à la réconciliation. Mais il faut comprendre que la patience du gouvernement a atteint ses limites. J'ai tendu la main pendant tout un mois. Certains y ont répondu. D'autres ont profité de la situation pour étendre la rébellion. Le gouvernement ne peut l'admettre »*.

En effet, le 5 août les rebelles avaient occupé Stanleyville.

Respect de la légalité

Si le Gouvernement central a pu convaincre un grand nombre d'anciens opposants à se joindre à son action constructive, il s'est heurté, cependant, à un refus irréductible de certains éléments qui entendaient renverser les autorités légales.

Après les tentatives du gouvernement pour obtenir qu'enfin la paix règne au Congo, les dirigeants du C.N.L. s'en prirent directement à la personne du premier ministre, ce qu'ils n'avaient pas fait jusqu'alors. Ils ne lui pardonnaient pas d'avoir refusé de les suivre dans l'illégalité. Ce qui fit dire d'ailleurs à ce dernier : *« Si j'avais fait cause commune avec les chefs de la rébellion dans leurs revendications politiques, j'aurais peut être été considéré comme un grand leader nationaliste par ceux-là même qui aujourd'hui me critiquent et me condamnent, mais j'aurais trahi la constitution et la confiance que le président Kasa-Vubu avait mis en moi et en mon équipe »*.

Massacres de Congolais

Dès la fin du mois de juillet, les populations des régions touchées par la rébellion allaient découvrir la réalité que cachaient les slogans révolutionnaires. Pendant que le gouvernement légal libérait les prisonniers politiques et encourageait par tous les moyens possibles une collaboration positive entre les différents partis, les insurgés, eux, installaient un régime de terreur impitoyable.

Les témoignages qui suivent et qui ont été recueillis auprès de réfugiés des zones rebelles illustrent de façon précise cet état de fait.

Témoignages

M. Jean-Roger Ngumba, ancien confident du « Général » Nicolas Olenga, cite les paroles suivantes du commandant en chef des troupes rebelles : *« Les communistes chinois ont tué des millions et des millions de personnes. C'est bien la raison pour laquelle ils ont réussi. Nous devons suivre leur exemple ».*

Ces menaces ne restèrent pas vaines. A Stanleyville ont été assassinés le premier bourgmestre, M. Léopold Matabo, démembré vivant par des rebelles anthropophages sur le marché public ; le secrétaire provincial, M. Gabriel Balete ; l'ex-ministre de l'Intérieur, Georges Kokonyange ; le directeur du Ministère provincial de l'Intérieur, Pierre Alamazani ; le bourgmestre de la commune de Mangobo, Alfred Boningoli ; le chef de la circonscription des Arabisés, Sabiti Mabé ; le rédacteur en chef du Journal local « La Gazette », Guillaume Zambité ; l'abbé Etienne, de l'Ordre des Prémontrés et tous les magistrats du Parquet, sauf Crispin Lubangi. Trois de ces magistrats ont été victimes d'actes de cannibalisme les plus sauvages.

Plus de deux mille Congolais, appartenant à l'élite de la région, ont été massacrés à Stanleyville, tués à coups de machettes ou brûlés vifs. Le monument Patrice Lumumba, installé dans le centre de la ville, servait d'autel pour ces sacrifices sanglants et il est exact qu'en dépit des pluies équatoriales torrentielles, le sol à cet endroit reste rouge du sang des compatriotes Congolais.

— Un réfugié pakistanais de Stanleyville donne de son côté le témoignage suivant :

« Un jour les rebelles ont conduit devant le monument Patrice Lumumba un groupe de Congolais arrêtés. Toute la population a été obligée d'assister à

une horrible boucherie : certains prisonniers ont eu les pieds tranchés, d'autres les jambes, d'autres encore les mains ou leurs organes sexuels qui leur étaient placés ensuite dans la bouche ».

« Un autre jour, un habitant de Stanleyville, qui comptait de nombreux amis dans les milieux gouvernementaux, a été conduit à 100 kilomètres de la ville et tué par cinq balles. Ils l'ont enseveli à moitié, laissant la partie supérieure de corps hors de la terre. En compagnie de cinq de ses amis, nous avons visité cet endroit et nous avons vu les corps de plusieurs centaines d'Africains, dont les yeux avaient été arrachés, les oreilles et les nez coupés. Nous avons été horrifiés par ce spectacle et peinés dans le plus profond de nos cœurs ».

« Le spectacle était tellement sauvage, tellement barbare, que si vous y aviez assisté, vous auriez été malade pendant des semaines ».

— Un autre réfugié a relaté les circonstances de la mort de M. Sylvère Bondekwe, président-fondateur d'un parti modéré à Stanleyville et ancien journaliste.

« Arrêté dans la première quinzaine du mois d'août, il fut interrogé longuement par les autorités rebelles, durement maltraité, puis il fut conduit devant le monument Lumumba, en même temps que le premier bourgmestre Matabo, pour y être fusillé dans un groupe de plus de dix Congolais.

« Les condamnés ont dû s'agenouiller devant le peloton d'exécution qui, armé de mitraillettes, tirait, habituellement à bout portant sur les malheureuses victimes. M. Bondekwe, malgré ses blessures et son état d'affaiblissement, refusa toute aide. Il décida à voix haute son désir de mourir debout. Il refusa de s'agenouiller et trouva la mort alors qu'il continuait de protester, d'une voix forte et calme, de son innocence et de la pureté de ses sentiments ».

Les exécutions devant le monument Lumumba ayant été connues à l'étranger, Gaston Soumialot, « ministre de la Défense » du Gouvernement rebelle, les a interdites à cet endroit, à partir de fin août. Elles se poursuivaient alors par noyade, pieds et mains attachés, dans la rivière Tshopo.

— A Kindu, chef-lieu du Maniéma, plus de 800 personnalités et fonctionnaires congolais ont été assassinés, sans aucune forme de procès. Il en fut de même pour un grand nombre d'autres civils, parmi lesquels toutes la famille du colonel Benezetti, commandant du troisième groupement de l'Armée congolaise.

— A Paulis, le gouverneur de la province des Uélé, M. Mambaya, son secrétaire provincial M. Joseph Tabalo, ainsi que les membres du Radeco, parti de M. Cyrille Adoula, les fonctionnaires, les enseignants, les magistrats, et les prisonniers militaires furent exécutés en masse. Certains étaient forcés de boire de l'essence, après quoi les rebelles les éventraient et les brûlaient. Le chiffre des victimes dépasse les 4.000. A Bunia, Bumba, Uvira, Befale et dans de nombreux autres endroits, les mêmes tueries se sont répétées. (Voir annexe n° 5).

— Un témoin oculaire, qui lui-même a été l'objet d'un traitement particulièrement brutal, a donné des précisions sur les assassinats systématiques qui ont accompagné l'arrivée des rebelles à Paulis.

« Le jeudi 20 août, a-t-il dit, sur la grand-place, le Lieutenant Mathias Déo Yuma avait fait placer un micro et s'adressait à la foule dans des termes d'une extrême violence où revenaient sans cesse les mots Kasa-Vubu, Radeco, Adoula. Sur la terrasse du bureau territorial se trouvaient des prisonniers congolais. Ils furent conduits au milieu de la place. Les Simbas les couchèrent par terre. Sur un signe de Déo, des rebelles se précipitèrent sur les malheureux et les tuèrent. Quelques-uns étaient armés de bâtons, d'autres de machettes, les derniers d'armes à feu. Les cadavres étaient emmenés par des infirmiers, en blouse blanche, qui les chargeaient sur des civières et les jetaient dans le corbillard qui stationnait non loin de là.

« Auparavant la fanfare de la Police installée également sur la terrasse, jouait une marche et les tueurs défilaient sur la place en agitant les armes ensanglantées et en enjambant les cadavres. On jouait ensuite des disques et des gamins d'une dizaine d'années obligeaient les personnes qui attendaient leur exécution de danser tout en mangeant des bulletins de vote du récent référendum constitutionnel. Les assassinats systématiques se poursuivirent pendant tout un mois ».

— A Lodja, dans le Sankuru, les rebelles ont célébré leur entrée dans la ville par l'exécution de 70 notables. Pendant la deuxième semaine de leur régime, une extermination systématique de tous les membres des partis non-lumumbistes fut poursuivie impitoyablement : devant la population, convoquée de force pour assister au spectacle, les 10, 12, et 19 août, les hauts fonctionnaires, les agents des services publics, les commissaires et agents de police, les magistrats, les enseignants et les prisonniers militaires, ont été torturés, battus à mort, ou brûlés vifs. (Voir annexe n° 4). Le 20 août, l'administrateur de l'hôpital de Lodja et trois adjoints civils étaient frappés à tel point qu'ils en mouraient quelques heures plus tard.

— A Boende, six-cents travailleurs congolais, des plantations de la Société Hévéa, ont été abattus le même jour. Les rebelles s'en sont pris ensuite aux spécialistes de cette société. Cent quatre-vingts techniciens, dont 18 Malais et Indonésiens venus au Congo pour former des jeunes Congolais dans le domaine de la culture des hévéas, y ont été égorgés. Des contremaîtres et fonctionnaires congolais ont été liés ensemble, arrosés d'essence et brûlés vifs.

— A Yangambi, où se trouve la principale station de recherche de l'Institut de Recherches Agronomiques du Congo, les rebelles, après avoir tué l'administrateur du territoire, M. René Linzanza, se sont rendus à la station expérimentale et ont tué l'ensemble du personnel congolais qualifié.

M. Eli Mbaka, administrateur du territoire de Basoko, qui a pu se réfugier à Léopoldville, a fait la déclaration suivante : « Dans mon territoire, comme dans tant d'autres, tous les agents des services publics, tous les chefs coutumiers, les instituteurs, les magistrats, policiers, et personnalités marquantes ont été massacrés à de très rares exceptions ».

Sorcellerie et anarchie

On peut ouvrir ici une brève parenthèse pour souligner l'immense dégradation qu'a provoquée la rébellion dans les structures politiques et sociales de toute une région. Pour fanatiser les jeunes recrues de l'« Armée populaire », les leaders insurrectionnels n'ont pas hésité à recourir à la sorcellerie. Les guerriers rebelles, qui s'appelaient Simba (Lion), subissaient des incisions rituelles, portaient des amulettes et étaient persuadés de leur invulnérabilité. En passant à l'attaque, ils criaient « Mai-Mulele », ou « Mai-Olenga », formules magiques qui, dans leur esprit, devaient changer les balles adverses en gouttes d'eau. Les rebelles croyaient aussi que, s'ils mouraient, ils ressusciteraient trois jours plus tard.

Ces pratiques de sorcellerie encourageaient les tueries parmi la population congolaise. Des témoins ont assisté à des scènes au cours desquelles les victimes étaient dépecées, éventrées, le cœur servant ensuite d'aliment rituel. Cette sauvagerie était savamment entretenue par les chefs de la rébellion : dans leurs écrits, dans leurs déclarations, ils n'hésitaient pas à dire, comme Christophe Gbenye, dans un de ses derniers appels officiels à la population :

« Nous fabriquerons nos fétiches avec les coeurs des Américains et des Belges et nous nous habillerons avec les peaux des Belges et Américains ». (Voir annexe n° 6).

A Kindu, il était courant de voir le « général » Nicolas Olenga, commandant en chef des forces rebelles, conférer avec une sorcière connue, Mama Onoma, et utiliser ensuite ses prophéties pour fanatiser les troupes.

Tout cela relève davantage du chaos, de l'anarchie, de la régression, que d'un mouvement révolutionnaire qui luttait, disait-on, pour l'émancipation du peuple et son bonheur moral et matériel. Il va sans dire que le « gouvernement » de M. Gbenye n'a pris aucune décision à caractère social pendant son règne, mais qu'au contraire, les mœurs cruelles qu'il a introduites, l'abandon de tout respect pour la vie humaine, ont provoqué, surtout chez les jeunes, un sursaut de criminalité et de licence, que rien ne venait tempérer. (Voir annexe n° 7).

Et pourtant, les responsables de cette dégradation ont reçu l'appui de certains pays, sous prétexte qu'ils luttèrent pour la cause du nationalisme congolais.

Les interventions étrangères

Le C.N.L., installé à Brazzaville, rechercha immédiatement l'aide de pays étrangers. Plusieurs délégations furent envoyées en Afrique du Nord, en Europe Orientale et en Chine populaire. On se souviendra que l'ambassade soviétique à Léopoldville avait été fermée en novembre 1963, les autorités congolaises ayant démontré la collusion qui existait entre certains membres de cette ambassade et le C.N.L. à Brazzaville.

L'hospitalité de Brazzaville

D'Alger, à l'invitation de l'ambassade de Pékin, une mission du C.N.L. dirigée par M. Thomas Mukwidi s'est rendue à Pékin fin 1963. Un document saisi dans les bagages de Christophe Gbenye lors de la libération de Stanleyville semble indiquer que la mission est rentrée à Brazzaville avec un appui financier important (Voir annexe n° 8). D'autres versements ont été signalés plus tard.

Mais le plus grand appui a été donné, dès le début, par la République du Congo-Brazzaville qui a ouvert au moins deux camps d'entraînement du C.N.L. sur son territoire. Celui de Gamboma, situé à 350 km au nord-est de Brazzaville, fonctionne depuis fin 1963. Avec la collaboration de techniciens de l'ambassade de la Chine populaire, plusieurs centaines de rebelles ont reçu une instruction axée sur les techniques de la guérilla. Un deuxième camp du même genre a été établi cette année à Impfondo, sur le fleuve Congo, à 600 km au nord de Brazzaville. C'est du camp de Gamboma qu'est partie au mois de juillet l'attaque d'un groupe rebelle contre la ville congolaise de Bolobo, à 300 km au nord de Léopoldville.

Armes et matériel de propagande en provenance des pays communistes

A Bolobo, l'Armée nationale a saisi des munitions de fabrication soviétique, des manuels d'instruction et des brochures envoyées de Pékin. (Voir annexes n°s 1, 9 et 10).

A Kindu, des munitions chinoises ont été trouvées lors de la libération de la ville. A Stanleyville, outre des mitrailleuses et des mortiers de même origine,

(Voir annexes 11, 12 et 13), on a découvert un important matériel de propagande communiste. A Kabambare, des fusils de fabrication tchèque ont été récupérés

Appui algérien et égyptien

Le 31 octobre 1964, un avion Iliouchine 18, sans signes d'immatriculation, a atterri à Arua, en territoire ougandais à 30 kms de la frontière congolaise. Des caisses de munitions ont été déchargées de l'appareil, puis acheminées par camion vers le Congo. On a su par après que l'avion venait de Dar es-Salam et qu'il s'agissait vraisemblablement d'un appareil algérien.

Le 7 septembre dernier, sur les ondes de Radio Stanleyville, Christophe Gbenye, déclarait ce qui suit : « *Plusieurs de nos officiers sont de retour de Moscou, du Caire, de l'Algérie, du Ghana, de Guinée, de Tchécoslovaquie. Pour ceux qui sont ici, nous ferons de même, c'est-à-dire, nous les enverrons pour être entraînés afin qu'ils deviennent des officiers dignes de ce nom.* »

Enfin dans une allocution prononcée le 28 novembre 1964 à Alger, le président de la République Populaire d'Algérie, M. Ahmed Ben Bella, a déclaré que son gouvernement avait par le passé soutenu les autorités de Stanleyville avec des hommes et des armes et qu'il avait la ferme intention de poursuivre cette assistance dans l'immédiat, notamment par l'envoi de volontaires. Le président Nasser a fait une promesse analogue le 1er décembre.

Les observations aériennes effectuées au-dessus du Lac Tanganyika ont fait ressortir un important trafic entre Bujumbura, capitale du Royaume du Burundi, et Albertville, et entre Kigoma (République Unie de Tanzanie) et Baraka. A Bujumbura, les membres du C.N.L. ont reçu l'appui de l'ambassade de la Chine Populaire. Les témoins oculaires font état de cours d'endoctrinement et d'assistance financière.

La R.A.U., l'Algérie, le Mali et la Guinée n'ont jamais caché leurs sentiments d'hostilité à l'égard du gouvernement de Léopoldville, ni l'appui qu'ils apportaient à la cause de la rébellion. La récente conférence d'Addis-Abéba a fait ressortir l'accueil que recevaient les rebelles de la part de certains pays membres de l'O.U.A. Il en fut de même au Caire, lors de la conférence des pays non-engagés, où le premier ministre Tshombe fut même détenu pendant plusieurs jours sur ordre du président Nasser. Manifestement, un groupe de pays étrangers ont voulu placer les représentants du régime rebelle sur un pied d'égalité avec le Gouvernement légal du Congo, montrant ainsi leur sympathie et leur appui à la cause de la rébellion, alors que ils n'hésitent pas à sévir avec la dernière énergie contre toute tentative d'insurrection dans leur propre pays.

Recherche d'une solution africaine

Le président de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kasavubu et son Gouvernement n'ont cessé de proclamer leur conviction qu'il fallait trouver aux problèmes du Congo, une solution essentiellement africaine. C'est ainsi que le chef de l'Etat congolais exprimait, dans un message adressé à l'Organisation de l'unité africaine, fin août, son désir de voir les problèmes du Congo se résoudre avec le concours de l'O.U.A. (Voir annexe N° 14).

Celle-ci, à sa requête, s'est penchée sur la question au cours d'une session extraordinaire de son Conseil des ministres qui s'est déroulé du 5 au 10 septembre 1964 à Addis-Abéba.

La résolution finale qui fut adoptée sans opposition, créait une commission « ad hoc » chargée notamment de soutenir et d'encourager les efforts du Gouvernement démocratique du Congo dans sa politique de réconciliation nationale. L'assemblée avait pris note auparavant de la déclaration de M. Moïse Tshombé qui avait énuméré les moyens déjà mis en œuvre pour obtenir la pacification générale du pays, condition de son redressement économique et social.

Appel à l'aide aux pays africains

Au cours des travaux de cette session, M. Tshombé avait fait appel à ses frères africains pour qu'ils l'aident à rétablir l'ordre et la tranquillité sur l'ensemble du territoire congolais. Il leur avait tenu le langage suivant : « *Au lieu de critiquer et de condamner, venez au contraire, m'épauler dans la poursuite d'une politique pacifique de maintien de l'ordre et de l'intégrité du territoire, politique qui ne peut que bénéficier à l'ensemble de l'Afrique. Vous avez à faire face, presque tous dans vos propres pays, sur vos propres territoires à un problème de rébellion semblable à celui du Congo. Vous en connaissez donc la nature et la complexité. Dans un esprit de large solidarité africaine, aidez mon gouvernement à mettre fin au désordre et à l'agitation qui rendent le Congo exsangue et qui constituent une menace pour l'ensemble des pays d'Afrique.* »

Dans cette optique, la délégation congolaise avait proposé que certains pays africains puissent conclure avec le gouvernement de Léopoldville des accords bilatéraux à caractère militaire. Ceci aurait permis d'accélérer le rétablissement de la paix au Congo. C'était là une solution africaine dont les modalités auraient été décidées par les Africains eux-mêmes.

Cette proposition a été rejetée par 18 voix contre 17. Le Congo se voyait donc refuser l'appui qu'il sollicitait des pays frères africains et restait seul avec ses problèmes du maintien de l'ordre dans un pays de deux millions trois cents mille km carrés le plus grand d'Afrique Centrale.

Une solution politique

L'O.U.A. lui proposait cependant l'aide de la Commission ad hoc, composée des représentants de neuf pays africains, pour trouver une solution politique à ses différends internes et externes

Bien que cette proposition portait atteinte à la pleine souveraineté nationale du Congo, le Gouvernement de salut public, dans un esprit de large compréhension et de conciliation, non seulement en acceptait l'idée, mais se déclarait prêt à en encourager la réalisation. Il affirma sans ambages qu'il était disposé à collaborer en toute loyauté avec la Commission ad hoc et qu'il serait heureux de la recevoir à Léopoldville. (Voir annexe n° 15).

Mais alors que la dite commission aurait dû, aux termes mêmes de la résolution d'Addis-Abéba, se rendre immédiatement dans la République démocratique du Congo et dans les pays voisins, elle ne franchit jamais les frontières congolaises pas plus que celles de la République du Congo-Brazzaville et du Royaume du Burundi. Elle ne remplit donc pas la mission qui lui avait été dévolue par le Conseil des Ministres de l'O.U.A. pour aider le Congo à retrouver la paix.

Le gouvernement de Léopoldville ne se fit cependant pas faute de rappeler qu'il était prêt à l'accueillir et à lui faciliter sa tâche dans toute la mesure de ses moyens.

Pas d'interlocuteurs valables

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo, ne pouvait accepter de traiter sur un pied d'égalité avec les rebelles qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, ne pouvaient être des interlocuteurs valables en raison des crimes et des actes de génocide dont ils portaient la responsabilité.

Le monde entier sait aujourd'hui jusqu'où l'horreur peut aller lorsque les instincts les plus bas sont déchainés. Si l'Afrique avait offert au Congo l'aide qu'il lui réclamait par l'intermédiaire de l'O.U.A., elle ne serait peut être pas aujourd'hui atteinte par les forfaits du régime rebelle.

Les alternatives

Après les réunions d'Addis-Abéba et de Nairobi, le Gouvernement de salut public de la République démocratique du Congo pouvait certes se féliciter de la compréhension dont avaient fait preuve un grand nombre de pays africains à l'égard de ses problèmes.

La rébellion, elle, pendant ce temps, s'étendait. La région de Coquilhatville, à 400 km environ au nord de la capitale congolaise, avait été envahie par les insurgés. Luluabourg, chef-lieu de l'ex-province du Kasai, était menacé. Les massacres de milliers d'innocents citoyens congolais se poursuivaient à un rythme accéléré. Le soutien de la rébellion par des puissances étrangères se confirmait et s'amplifiait de jour en jour.

Qu'aurait fait, dans ces conditions le gouvernement souverain de n'importe quelle nation ?

Les accords bilatéraux

Il était devenu clair que le gouvernement de Léopoldville était dans l'obligation de faire appel aux pays avec lesquels il avait signé des accords bilatéraux d'assistance militaire. En agissant de la sorte, il ne faisait que suivre l'exemple de bon nombre d'autres pays placés dans des circonstances analogues.

Il faut rappeler ici que les dernières unités du contingent des Nations Unies avaient quitté le Congo le 30 juin 1964. Personne à l'époque n'avait demandé le maintien de la force de l'ONU et personne en fait n'avait songé à formuler cette demande en raison des difficultés financières de l'organisation mondiale.

Bien avant le départ des troupes de l'ONU, le gouvernement précédent avait conclu des accords militaires avec plusieurs pays, notamment la Belgique, les Etats-Unis, Israël et l'Italie, prévoyant qu'une instruction et un entraînement accélérés seraient assurés à un nombre croissant d'officiers et de soldats. Mais la réorganisation d'une force militaire aussi importante que l'Armée congolaise, est évidemment une œuvre de longue haleine et aujourd'hui elle n'est pas encore complètement terminée.

Dans ces conditions, le Gouvernement de salut public fut amené à demander une assistance accrue de la part de la Belgique et des Etats-Unis. Il l'a fait en vertu des accords conclus en 1963 et dont il est question plus haut.

L'aide que devaient apporter ces deux pays était d'ailleurs limitée. La Belgique se bornait à envoyer des conseillers militaires «non-opérationnels» chargés de former les cadres congolais et d'apporter un appui aux états-majors congolais dans le domaine de la logistique. Les Etats-Unis, quant à eux, fournissaient du matériel et des moyens de transport.

Les volontaires

Mais pour mettre fin à la rébellion, le Congo avait aussi besoin de soldats expérimentés pour renforcer son armée.

Il est inutile d'énumérer ici tous les pays qui, au cours de leur histoire, ont été obligés de faire appel à des soldats étrangers de métier.

Il convient cependant de souligner que ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les autres possibilités que le Gouvernement de salut public, conscient de ses responsabilités envers les populations, a procédé au recrutement de volontaires. Ce recrutement s'est fait individuellement. Aucun accord n'a été conclu entre gouvernements. Bien entendu, aux termes mêmes de la résolution adoptée à la conférence d'Addis-Abéba, ces volontaires seront licenciés dès que ce sera possible, et renvoyés dans leurs pays respectifs.

La fin de la rébellion en vue

Aujourd'hui, l'Armée nationale congolaise entame la dernière phase de sa lutte contre les rebelles pour libérer le territoire et pour sauvegarder l'intégrité de la nation. Il y a trois mois, les trois quarts du pays étaient occupés ou menacés par le régime révolutionnaire. Actuellement, une petite partie du territoire national se trouve encore entre les mains des insurgés. Les forces gouvernementales progressent partout. Stanleyville, coeur du territoire insurrectionnel, est libérée depuis le mardi 24 novembre. L'Armée nationale congolaise a sonné le glas du mouvement rebelle.

Le sort des otages

La plupart des ressortissants étrangers décidèrent de rester à leur poste malgré l'invasion rebelle. Etant non-combattants, ils espéraient que les insurgés leur permettraient de vaquer normalement à leurs occupations.

Ce ne fut malheureusement pas le cas.

Bon nombre de ces étrangers furent l'objet d'actes de brutalité semblables à ceux dont les populations congolaises avaient été les premières victimes, et cela dès le mois d'août. Certains furent fusillés, les autres trouvèrent la mort après avoir été sauvagement battus. Trois Belges et deux Hollandais furent massacrés à Boende en octobre, au moment du repli des rebelles. A Kindu, quatre Européens dont un père et ses deux fils et à Lolo, un missionnaire protestant subirent le même sort.

Au fur et à mesure que l'armée insurrectionnelle enregistrait des défaites, l'état d'esprit des dirigeants et des militants rebelles se fanatisait davantage. Leur intention évidente était d'utiliser les populations non-congolaises comme instrument de chantage, en vue d'obtenir un cessez-le-feu avantageux et des concessions politiques.

Le 31 août, une émission de Radio Stanleyville déclarait que « *les Américains et les Européens seraient gardés comme otages jusqu'à ce que Tshombe ait cessé d'utiliser des mercenaires* ». Le même jour, le « général » rebelle Olenka adressait à M Thant, secrétaire général des Nations Unies, un message indiquant clairement que les étrangers seraient gardés prisonniers à Stanleyville pour protéger la ville contre « des bombardements ».

Au fil des semaines, les menaces redoublaient de violence : le 5 octobre, le « ministre de la Défense » proclamait son intention de faire enterrer vivants douze Américains pour chaque Congolais tué.

Le danger réel dans lequel vivaient les non-combattants étrangers s'accroissait au cours des dernières semaines qui précédèrent l'opération de sauvetage. Tandis que les forces du Gouvernement central pénétraient en territoire rebelle, les insurgés se vengeaient sur les otages désarmés, martyrisant hommes, femmes et enfants. Trois étrangers furent massacrés le 3 novembre à Kibombo et il est apparu que, sans la libération-surprise de Kindu, le 5 novembre, les 70 otages de cette localité auraient subi le même sort.

Les appels lancés aux rebelles restent sans suite

Le 15 octobre, le premier ministre Tshombe avait averti les rebelles de n'exécuter aucun otage. De tels actes, disait-il, déshonoreraient les rebelles et le Congo aux yeux du monde et entraîneraient de graves châtiments. Le même jour, M. Kenyatta demandait aux rebelles au nom des principes humanitaires de ne pas exécuter les otages étrangers. Le 21 octobre, M. Tshombe invitait des observateurs de la Croix Rouge à venir au Congo pour vérifier l'application des Conventions de Genève, particulièrement en ce qui concerne le traitement réservé aux prisonniers et l'interdiction de faire des otages. (Voir annexe N° 16).

Des démarches solennelles en faveur des populations civiles se succédèrent à l'initiative des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge, de S.S le Pape Paul VI. Les chefs rebelles ne répondirent à aucun de ces appels. Il en fut de même pour celui lancé le 21 novembre par 13 pays signataires des Conventions de Genève de 1949. Ces conventions, auxquelles le Congo a adhéré, défendent expressément la détention d'otages. (Voir annexe n° 17).

Les rebelles méprisaient totalement les Conventions et les règles humaines acceptées par toute nation civilisée. Le télégramme qu'a adressé le 30 octobre le « général » rebelle Nicolas Olinga, à tous les commandants locaux de l'Armée populaire, en fournit une preuve éclatante :

« Adresse : Major Tshenda Oscar, Kindu

« 301046/2 Stan no 6.1/64 revotel s/n stop

Américains Belges doivent être gardés au lieu sûr stop en cas bombardement région exterminer tous sans demander explication ». —

Expéditeur : Général Olinga 301127 (signature). (Voir annexe N° 18).

L'opération de sauvetage

Le 24 novembre, jour de la reprise de Stanleyville par l'Armée nationale congolaise, une opération humanitaire a été lancée pour libérer quelque mille otages détenus à Stanleyville et Paulis. Autorisée par le Gouvernement congolais, cette action avait pour seul but de sauver ceux qui étaient devenus des prisonniers et qui se trouvaient en danger de mort. Les 500 parachutistes belges qui la menèrent à bien furent transportés par des avions des Forces aériennes américaines.

Finalement, en quatre jours d'opérations, les parachutistes ont sauvé près de 2.000 personnes appartenant à une vingtaine de nationalités diverses (Voir annexe N° 19). Il y avait parmi eux également un nombre important de Congolais.

Les rebelles avaient cependant eu le temps de procéder à des massacres sanglants. Ouvrant le feu indistinctement et à bout portant sur des hommes, des femmes, et des enfants, ils tuèrent plus de 30 personnes à Stanleyville. Sur

la rive gauche de la ville, 28 religieux, religieuses et civils furent torturés à mort et sauvagement mutilés.

A Paulis, 18 civils et religieux furent frappés à mort à coups de gourdin et de tessons de bouteille sans compter des dizaines de cas isolés d'assassinats dans d'horribles circonstances. A la date du 4 décembre 1964, cent trois civils étrangers avaient trouvé la mort au Congo du fait de la rébellion armée.

Les troupes belges et les avions américains se sont bornés strictement à accomplir la mission humanitaire qui leur avait été assignée. Il ne peut être question ici «d'intervention militaire» puisque l'opération a eu lieu avec le plein accord du gouvernement qui a voulu prendre toutes ses responsabilités envers ses propres citoyens d'abord, ceux des autres nations ensuite.

On sait que toutes les forces qui ont participé à l'opération de sauvetage à Stanleyville et à Paulis ont été retirées du Congo quatre jours après leur arrivée sur le territoire national.

e
e
-
s
-
-
-
ré
es
it

es
es,
ur

Conclusion

La nouvelle épreuve qui atteint le Congo dans sa chair et qui vient s'ajouter à toutes celles qui l'ont marqué si cruellement depuis quatre ans, ne lui fait pas cependant désespérer de l'avenir. Au contraire, elle renforce sa détermination de surmonter les obstacles et de faire face à l'adversité.

Le pays survivra, quoiqu'il arrive, et comme une très grande nation, jouera un rôle prépondérant dans le concert des peuples africains.

Le Congo est un énorme pays doté d'un potentiel de richesses incalculable et peuplé de quinze millions d'habitants qui constituent une richesse plus grande encore. Il est appelé, par le fait même de sa position géographique et l'immensité de son territoire, à devenir une force avec laquelle il faudra compter. Le Gouvernement entend le conduire résolument dans cette voie ainsi que dans celle d'une grandeur et d'une dignité nationale retrouvées.

Une fois l'ordre public restauré – et nous avons vu quelles énormes difficultés il a rencontrées pour y parvenir – le Gouvernement de salut public préparera les élections générales qui donneront aux populations la possibilité de choisir elles-mêmes leur destin. Ces élections sont prévues pour le mois de février prochain.

Sur le plan africain, le Gouvernement reste fidèle aux principes de l'Organisation de l'Unité Africaine qui doivent conduire tous les territoires de l'Afrique à leur pleine indépendance et leur complète souveraineté nationale. Le Congo est fier de la sienne et a le devoir d'aider, tous ceux qui n'en bénéficient pas encore, à y accéder à leur tour.

C'est dans les souffrances que se forge l'âme des peuples. Le Congo n'en a pas manqué au cours de ces dernières années, mais

elles lui auront appris à devenir pleinement maître de ses destinées, à les orienter dans les voies les plus conformes à ses aspirations nationales. Le Gouvernement entend donner au peuple congolais de nouvelles raisons d'espérer et de croire à une vie meilleure. Il s'y emploiera de toutes ses forces avec l'aide de ses frères africains, mais dans le respect de ses droits inaliénables à vivre une existence indépendante et libre.

Il est persuadé que la lecture des pages qui précèdent aideront les nations amies à mieux comprendre, à partager ses peines, et aussi à s'associer à ses raisons d'espérer.

Réaliser le bonheur de tout un peuple est une oeuvre exaltante qui ne peut être menée à bien que dans un climat de chaude sympathie et de large compréhension de la part de tous ceux qui savent que la solidarité humaine n'est pas un vain mot.

e
e
es
à

le-
es,

vre
de
ous
mot.

Documents

Contacts avec le C.N.L.

M. André Lubaya, représentant officiel du C.N.L., a signé le 3 juillet un protocole d'accord avec M. Moïse Tshombe, chargé à ce moment d'une mission d'information par le chef de l'Etat congolais, M. Joseph Kasa-Vubu. Voici le texte de cette convention :

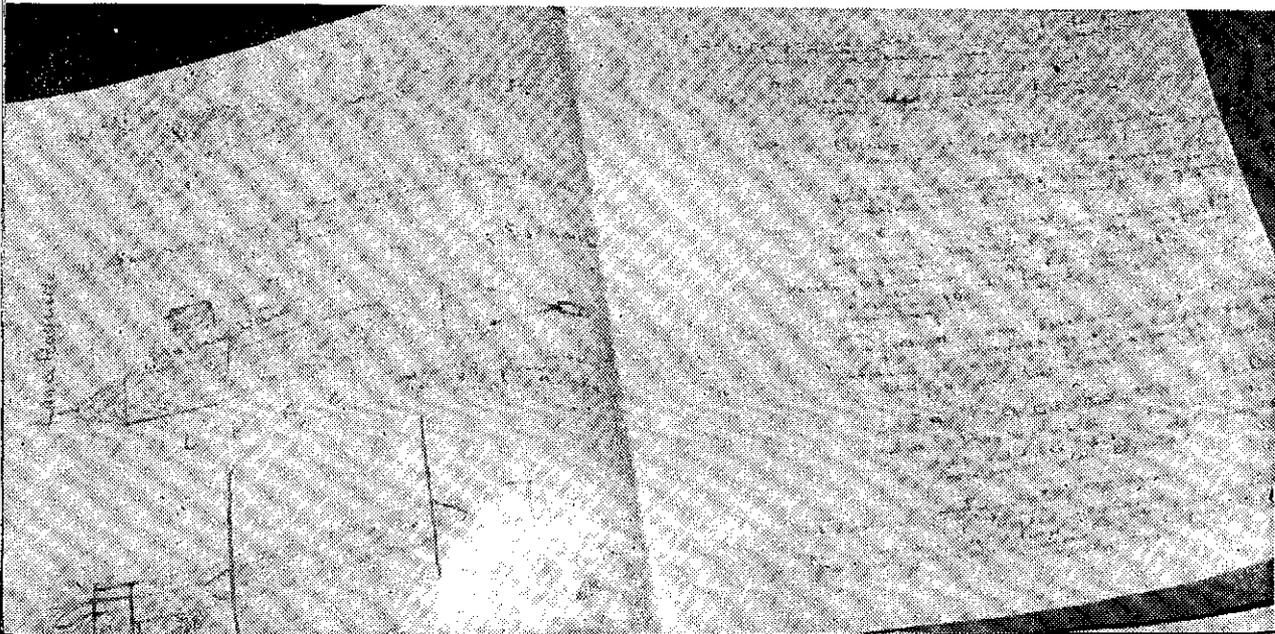
« Il a été convenu que le C.N.L. donne son appui total à l'action que mène M. Moïse Tshombé pour sortir le Congo du chaos et de l'anarchie et à la politique de réconciliation nationale de M. Tshombe qui doit aboutir à la libération de M. Antoine Gizenga et à celle de tous les autres détenus politiques et au retour des exilés

« Le Comité national de libération accepte de participer au gouvernement de transition et il est d'avis que sa présence au sein de ce gouvernement aidera à l'arrêt de tous les actes de violence ».

Quelques jours plus tard une scission se manifestait au sein du Comité national de libération. Certains accusaient M. Lubaya de trahir la cause de la révolution. Parlant au nom de M. Gbenye, ils réclamaient la démission de M. Kasa-Vubu comme condition préalable à tout accord. Cette exigence était évidemment incompatible avec le respect de la légalité.



Pendant que se déroulaient les tractations politiques, l'instruction militaire se poursuivait sans relâche dans le camp de Gamboma, au Congo-Brazzaville. La photo montre un manuel d'instruction trouvé sur un rebelle fait prisonnier à Bolobo. La page est ouverte au chapitre « Maniement du bazooka et du lance-roquette ».



Annexe N° 2

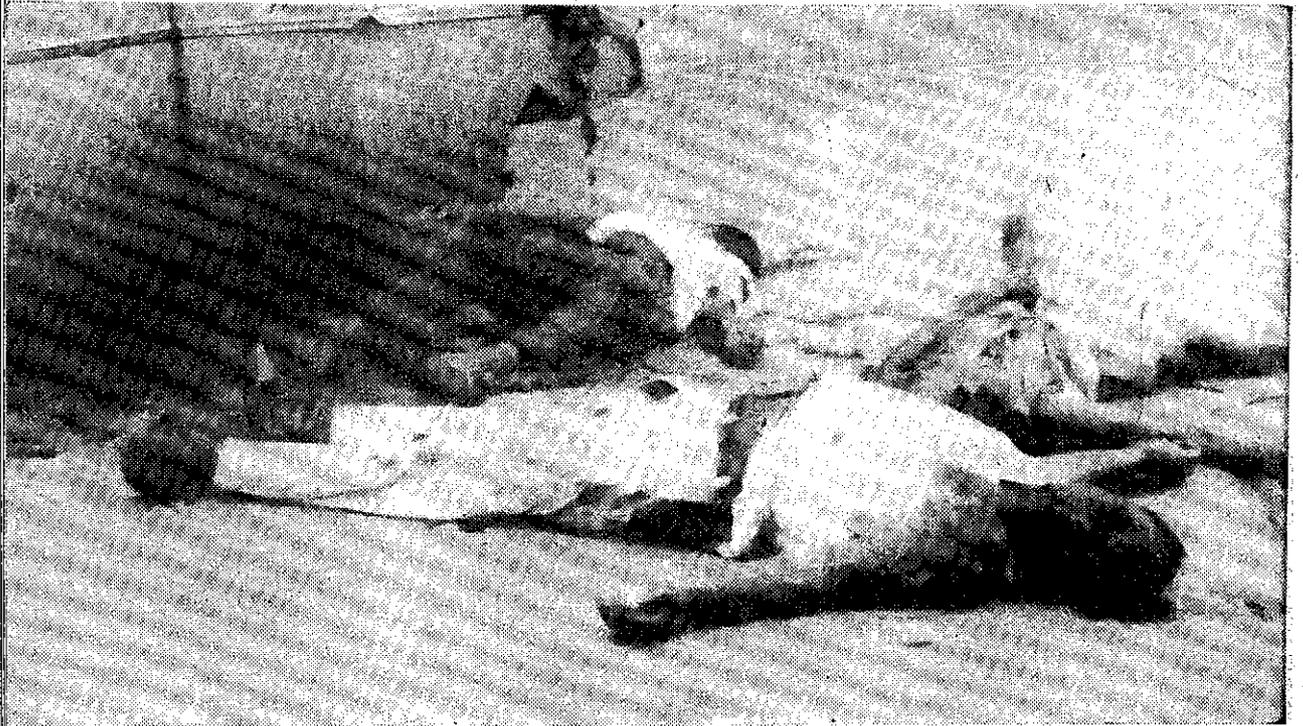


En juillet de cette année à Bujumbura, lors du voyage de réconciliation qui devait le conduire dans plusieurs localités de l'est du pays, M. Tshombé a rencontré les représentants du C.N.L. On le voit ici s'entretenant avec un de ses leaders M. Focas Bwimbi. Le premier ministre gardait encore l'espoir, à ce moment, de mettre fin à la rébellion par des voies pacifiques.

Annexe N° 3



A Stanleyville fin juillet, M. Tshombé a reçu un accueil enthousiaste et spontané de la part de la population.



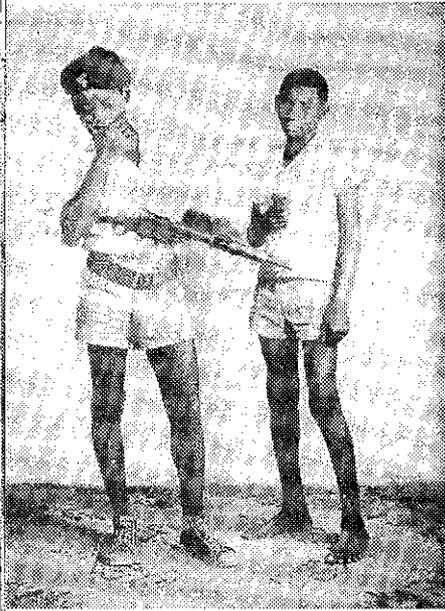
Annexe N° 4

Partout au Congo l'arrivée des rebelles s'accompagnait de tueries sanglantes et de scènes d'horreur. Sur ce document on voit les cadavres de trois civils congolais fusillés par les rebelles à Lodja.



Annexe N° 5

A Paulis, des militaires de l'Armée nationale congolaise faits prisonniers par les rebelles ont été cruellement torturés. Plusieurs d'entre eux eurent les oreilles coupées. Certains furent émasculés.



Annexe N° 7

Les chefs de la rébellion n'ont pas hésité à armer de tout jeunes Congolais pour perpétrer les actes les plus horribles. Ils ont mis en danger la jeunesse du pays pour toute une génération. C'est sans doute là un de leurs plus grands crimes contre la nation. La photo supérieure de droite montre un « Commandant » qui dirigeait à Stanleyville un peloton d'exécution. Les Simbas se couvraient de peaux de bêtes pour conjurer le mauvais sort. Tous croyaient profondément aux pouvoirs magiques des « Dawa » que leur donnaient les sorciers qui avaient la haute main sur l'Armée populaire. (Photo du bas).



Ce 9 mars 1964.

B.P. 4058

56

Camarade,

J'ai bien reçu votre lettre datée d'Alger. En ce qui concerne Mr. X..., vous connaissez ma prudence à ce sujet. Il m'appartiendra plutôt de vous conseiller à ne pas faire beaucoup d'éloges de Mr. X... Ce qui reste cependant à considérer ce sont les moyens que ces pays mettent à notre disposition pour mener la lutte. Ils nous recommandent la prudence - d'accord - mais il ne faut pas perdre de vue que le conseiller n'est pas l'acheteur.

Examinez dans vos entretiens notre situation et mesurez nos possibilités d'avenir. Nous ne voulons pas faire à Brazzaville plusieurs années. N'oubliez pas, d'ailleurs ce n'est que normal, les deux Congo doivent arriver à normaliser leurs relations de voisinage; et de ce fait nous ne pouvons pas constituer un obstacle pour cette affaire. Dans des jours très prochains, vue notre division interne, Brazzaville finira par déposer les bras et nous laisse à la merci des fascistes de Léopoldville.

Vous n'êtes pas allé pour faire de nouveau très longtemps et revenir sans un résultat concret. Je vous informe que les Mubidi sont rentrés de leur mission ZA avec 10.500 dollars reçus de la Chine. Voyez-vous cher camarade, l'avance que les amis semblent avoir sur nous

En ce qui concerne la conférence Afro-Asiatique, je serais partisan à ce que vous y assistiez, car c'est une occasion de prendre sur place des contacts avec plusieurs pays. Mais nous voulons d'abord être en possession du rapport de votre mission. Quant aux instructions à vous donner et se rapportant à la conférence d'Alger, je vous signale que n'étant pas en possession du ticket et de l'ordre du jour de la conférence, il m'est fort difficile de vous faire parvenir l'ordre de mission ainsi que les instructions y afférentes.

• J'attends toujours le ticket comme vous me l'aviez dit.

Nous sommes à votre attente et surtout à celle d'un résultat positif afin de relever notre moral.

À Douala ne faites pas longtemps pour revenir regretter de nouveau votre absence à Cotonou.

J'aime vous lire régulièrement.

Votre ami.

Une lettre trouvée parmi des dizaines d'autres dans le bureau personnel du leader rebelle Gbenye à Stanleyville. Le texte, malgré son caractère ambigu, prouve à suffisance l'aide qu'apportait à la rébellion la Chine Populaire. Si l'expéditeur de la lettre a pris la précaution de ne pas nommer son correspondant ni de signer de son nom, il a cependant indiqué un numéro de boîte postale à Brazzaville. Il s'agit de celui du Comité National de Libération.



Annexe N° 9

Des explosifs de fabrication soviétique saisis dans la ville libérée de Bolobo après l'échec de l'attaque partie du camp de Gamboma, au Congo-Brazzaville. Les petits paquets rectangulaires portent l'inscription russe « Troilovaja Chachka », ce qui peut se traduire par les mots « Paquet de T.N.T. ».



Ann

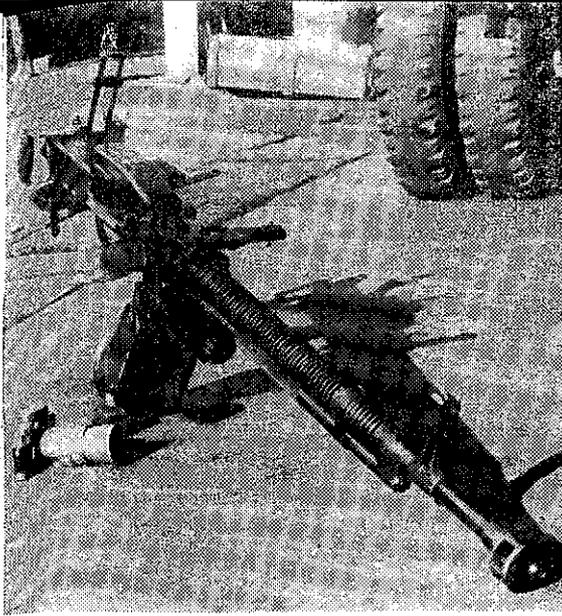
*Au de
niste t
seils e
les m
l'Arme
leuses
Pékin
rebelle
cimens
droite
trée ci*

Annexe N° 10

Littérature de propagande de la Chine communiste, trouvée en plusieurs endroits des zones rebelles. La photo montre des brochures officielles « Pékin-Informations », envoyées sous plis fermés à des destinataires congolais.

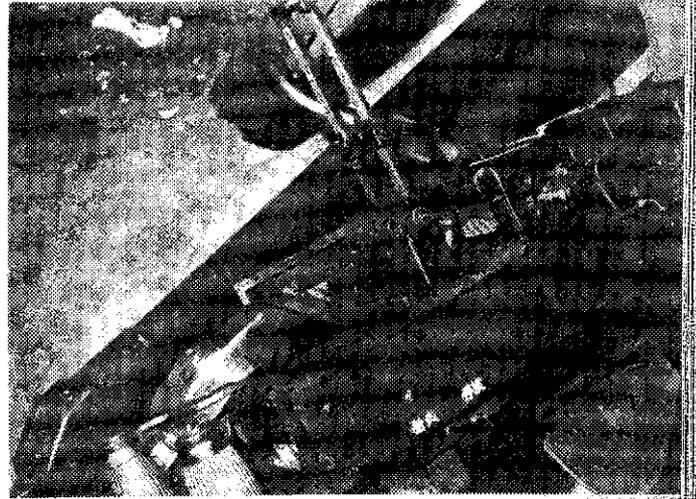


tique
dobo
camp
ville.
por-
vaya
e par



Annexes N° 11 12 et 13

Au début de la rébellion, la Chine communiste aidait les rebelles congolais par des conseils et de l'argent. Puis vinrent les armes et les munitions. A Kindu et à Stanleyville l'Armée congolaise a découvert des mitrailleuses lourdes et des munitions provenant de Pékin parmi le matériel abandonné par les rebelles. Les photos montrent quelques spécimens de cet armement. La photographie à droite est un gros plan de la mitrailleuse montrée ci-dessus.



Télégramme du Chef de l'Etat M. Joseph Kasa-Vubu à M. Diallo Telli, secrétaire général de l'O.U.A., en date du 26 août 1964, demandant une session extraordinaire pour trouver une solution au problème congolais.

nous referant message du premier ministre et ministre des affaires etrangeres gouvernement central congolais stop croyons que solution probleme congolais doit etre trouve au sein organisation unite africaine stop

demandons par consequent convocation immediate conseil des ministres o.u.a. en session extra-ordinaire au siege organisation stop prions votre excellence, transmettre à tous états membres notre demande afin que reunion ait lieu au plus tard cinq septembre par derogation dispositions articles 16 reglement interieur conseil ministres stop haute consideration fullstop

le president de la republique democratique du congo j. kasa-vubu+

Allocution prononcée par le Premier ministre, M. Moïse Tshombe devant les membres de la commission ad hoc à Nairobi.
(Extrait)

« Monsieur le Président,
« Frères délégués,

« Si le chef de l'Etat de la République démocratique du Congo s'est adressé à l'Organisation de l'unité africaine, c'est parce qu'il avait placé sa confiance en elle et aussi parce que nous croyons à l'unité africaine. Mais, pour que les travaux de cette Commission puissent aboutir et atteindre des résultats positifs, il ne serait pas indiqué qu'elle sorte du mandat qui lui a été assigné par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abéba, lequel avait décidé, aux termes du point 5 de la résolution adoptée de créer et d'envoyer au Congo-Léopoldville, au Burundi et au Congo-Brazzaville une Commission ad-hoc placée sous la présidence effective de M. Jomo Kenyatta et qui aura pour mandat :

- a) d'appuyer et d'encourager les efforts du Gouvernement de la République démocratique du Congo tendant à instaurer la réconciliation nationale, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la Résolution,
- b) de rechercher tous les moyens possibles pour normaliser les rapports entre la République démocratique du Congo et ses voisins, notamment le Burundi et la République du Congo-Brazzaville.

« C'est dans cet esprit et soucieux de voir réussir la Commission que le Gouvernement congolais est prêt à apporter son appui et son entière collaboration ».

Lettre du premier ministre à M. Léopold Boissier, président du Comité international de la Croix-Rouge, Genève, au sujet du respect de la Convention de Genève.

« Le 21 octobre j'ai énoncé clairement le désir du Gouvernement de la République démocratique du Congo d'observer les Conventions de Genève, et de respecter les généreuses mesures humanitaires qui épargneraient aux populations civiles toute souffrance inutile. De la même façon j'ai fait un appel à ceux qui sont en rébellion illégale contre mon gouvernement en vue de respecter pareillement ces conventions et de protéger la vie humaine.

» Dans l'esprit de cette déclaration, j'ai donné ordre à ma force aérienne de limiter ses actions aux objectifs militaires et de ne pas faire des attaques contre des villes et localités importantes qui mettraient en danger la population civile.

» Ainsi, par la présente, je vous invite à désigner un observateur impartial qui viendrait tout de suite à Léopoldville pour observer et vérifier que mon gouvernement se conforme aux prévisions de ma déclaration d'hier, et à celles de cette lettre. Je vous promets la pleine coopération de mon gouvernement, qui accordera toute facilité nécessaire à l'accomplissement de cette mission d'observation.

« Pareillement, je vous prie instamment de faire tous vos efforts pour envoyer aussi un observateur à Stanleyville, dans le même but, et pour vérifier que les autorités rebelles se conforment également aux prévisions relevant des Conventions de Genève. Pour vous aider dans cette démarche, j'adresse aujourd'hui une lettre au président de la Commission ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine, S.E. M. Jomo Kenyatta, qui lui demande son appui actif en assurant le consentement des rebelles à coopérer dans l'exécution de ces arrangements ».

Léopoldville, 13 octobre 1964

(Signé) M. Tshombe

A la suite de cette lettre la Croix-Rouge internationale a envoyé un représentant spécial à Léopoldville. Mais ce dernier n'a jamais été autorisé par M. Gbenye à se rendre à Stanleyville.

Extraits des Conventions de Genève en cas de conflit armé (1949)

Article 3 :

En cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international et survenant sur le territoire de l'une des Hautes Parties contractantes, chacune des parties au conflit sera tenue d'appliquer au moins les dispositions suivantes :

1) Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat par maladie, blessure, détention, ou pour toute autre cause, seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue.

A cet effet, sont et demeurent prohibés, en tout temps et en tout lieu, à l'égard des personnes mentionnées ci-dessus :

- a) les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelles, notamment le meurtre sous toutes ses formes, les mutilations, les traitements cruels, tortures et supplices ;
- b) les prises d'otages ;
- c) les atteintes à la dignité des personnes, notamment les traitements humiliants et dégradants ;
- d) les condamnations prononcées et les exécutions effectuées sans un jugement préalable rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés.

2) Les blessés et les malades seront recueillis et soignés.

Un organisme humanitaire impartial, tel que le Comité international de la Croix-Rouge, pourra offrir ses services aux parties en conflit.

Les parties en conflit s'efforceront, d'autre part, de mettre en vigueur par voie d'accords spéciaux tout ou partie des autres dispositions de la présente Convention.

L'application des dispositions qui précèdent n'aura pas d'effet sur le statut juridique des parties en conflit.

CONGO BELGE
BELGISCH-CONGO
Service des Télécommunications
Dienst der Televerbindingen

Télégramme
Telegram

ACCEPTATION
Aankomst
No
No
Mots
Worden
Heure
Uur
Parque
Parce

Annexe N° 18

Dez. 30 1964

Dez. 30 1964

Voie d'acheminement
Omschrijving

Indications de service
Dienstaanwijzingen

Taux par mot Tarif complet	TOTAL
Taux par mot Complet II	TOTAL

Reçu de dépôt
Ontvangstbewijs

R. P.

Transmis à
Overgemaakt aan

Le Télégraphiste
De Telegrafist

Indications aux télégraphistes
Niet overgeleverde aanblijfsingen l'Afzender

Mod. 64 - T. I.

Dez. 30 1964

CFP PRIORITE ABSOLUE

MOROR TEBENBA Oscar

KINBU

30 10462

SIGNATURE
TEKSTIEN HANDTEKENING

nr 1/20/1/64 revoket s/m.

stop Américains Belges et leurs
être gardés au lieu sur les
en cas bombardement région
se terminer tous sans délai
ce Général Olenga

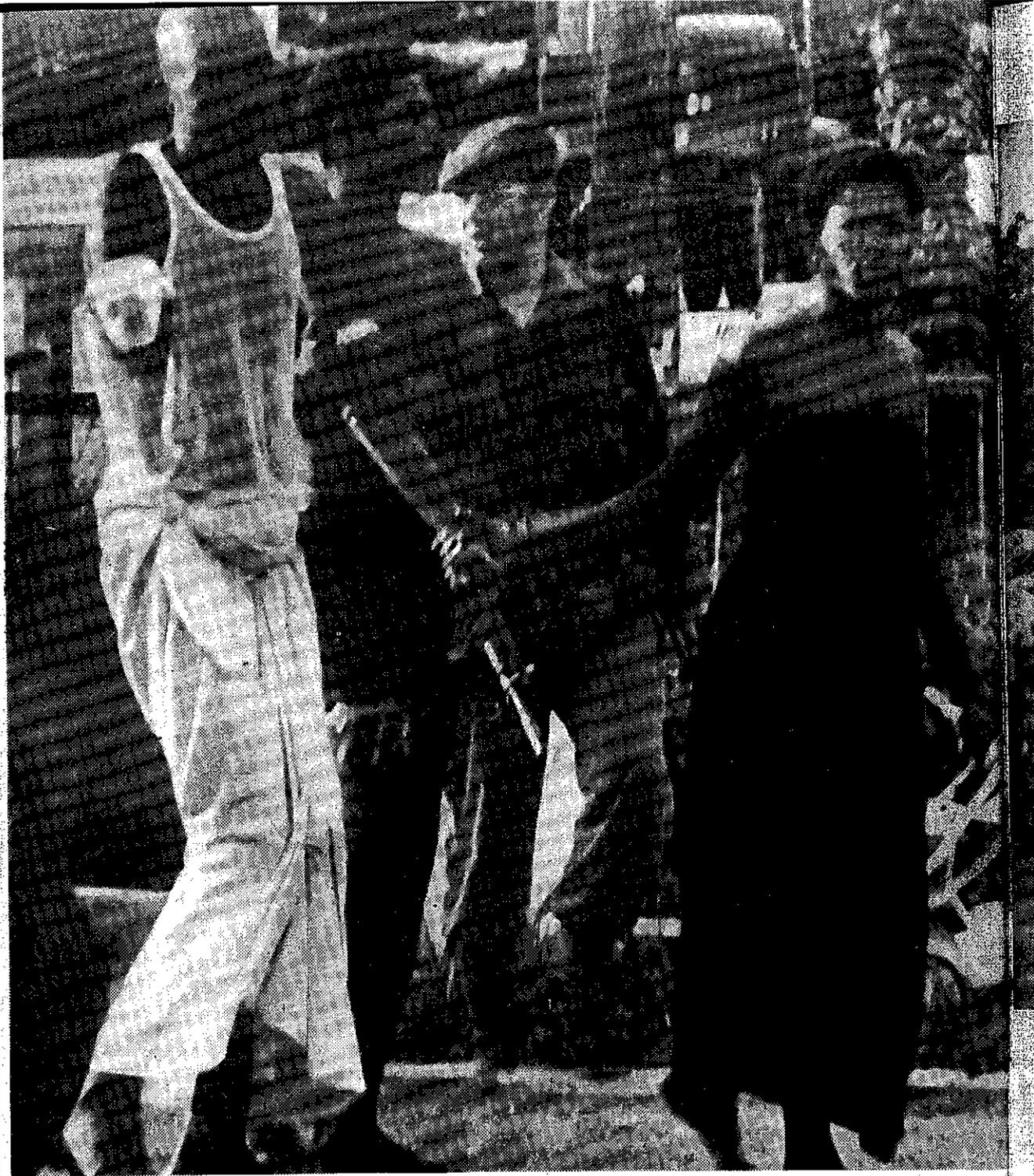
J.F.D. 30/11/64

Photocopie du télégramme adressé par le « général » rebelle Olenga à son commandant à Kindu le 30 octobre.

Annexe N° 19

Les premiers rescapés de la tuerie de Stanleyville, d'ailleurs tous blessés, sont transportés par un avion de transport américains à Léopoldville. Image sanglante de la tragédie qui venait de se dérouler quelques heures plus tôt.





Une des nombreuses victimes des rebelles à Stanleyville. Ce n'est qu'après la libération de Stanleyville par l'Armée congolaise, que le monde horrifié a appris l'ampleur des actes d'horreur auxquels s'étaient livrés les rebelles. Leurs principales victimes étaient les élites de la population et tous ceux qu'ils soupçonnaient de ne pas approuver leurs méthodes de terreur.



Conformément à la promesse du Gouvernement central, l'Armée congolaise a protégé tous les habitants de Stanleyville, qui, après la libération de la ville, ont porté des brassards blancs ou des rubans blancs autour de la tête. Voici un groupe de femmes et d'enfants qu'un camion de l'armée conduit en lieu sûr.



Ces photographies ont été prises pendant l'occupation rebelle de Stanleyville. A chaque exécution publique, a chaque condamnation, le mouvement de la jeunesse mobilisait des « spectateurs volontaires » pour assister aux tueries devant le monument Patrice Lumumba. La photo de gauche montre le « Chef » du « Gouvernement rebelle », Christophe Gbenje, haranguant la foule au cours d'une de ces exécutions massives.

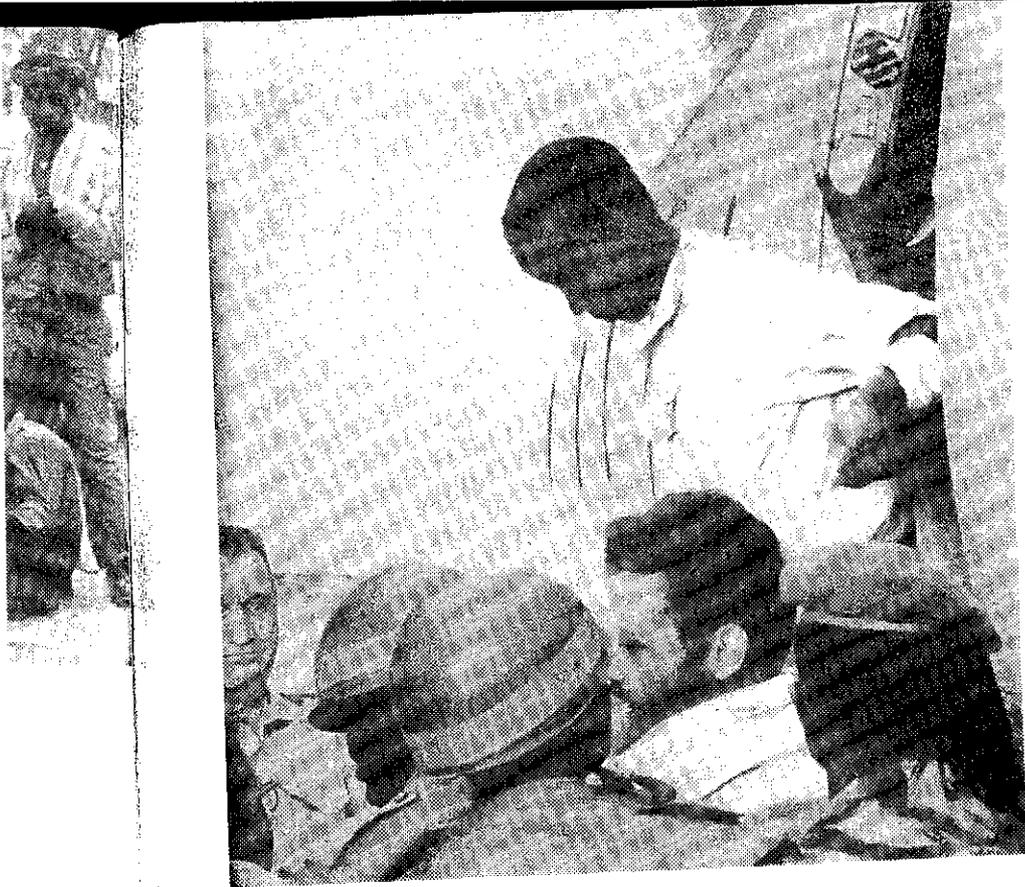


Un Congolais mort, abandonné dans une rue déserte de Stanleyville... Le Dr Paul Carlson, médecin missionnaire tué lors de la fusillade du 24 novembre... Les corps des autres victimes innocentes de ce massacre réunis provisoirement dans une cour sous la garde d'un soldat congolais ému jusqu'aux larmes et qui s'est agenouillé... Trois photos qui forment l'épitaphe combien éloquent et tragique d'un régime qui se voulait « révolutionnaire », mais qui n'a pu que ressusciter des forces primitives et barbares.





Une autre image de la dégradation de la jeunesse sous le régime rebelle. Ci-dessus : une bande de jeunes assassins, âgés de 12 à 14 ans, portant le costume et les insignes des tueurs. A gauche : trois membres de la soldatesque hystérique de Gbenye.

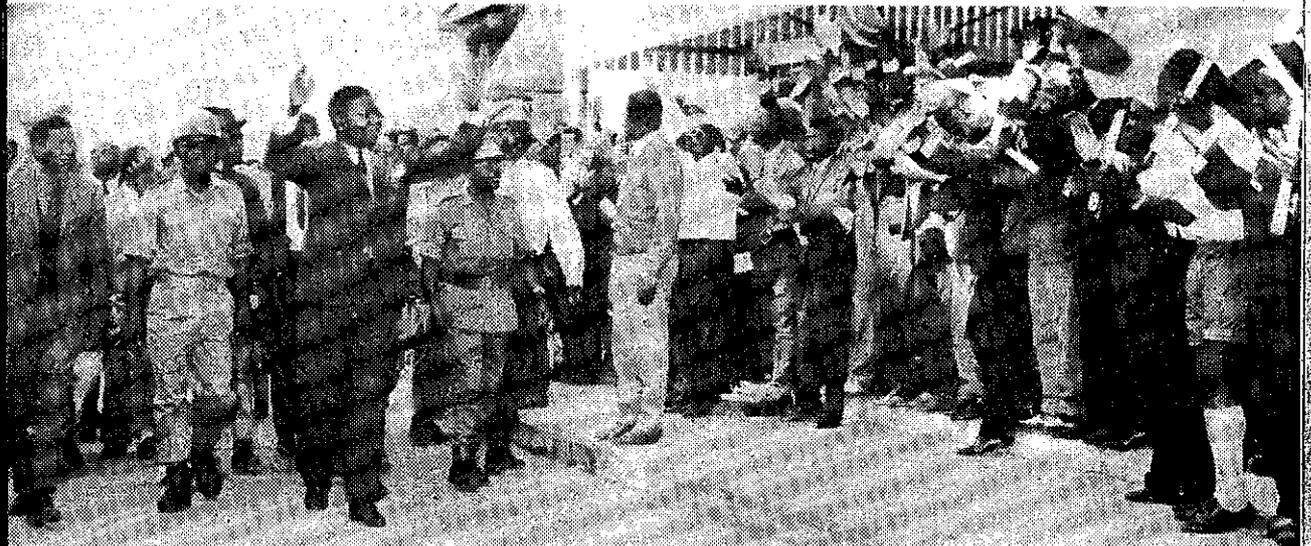


jeu-
une
ans,
urs.
ique



Des centaines de Congolais ont été évacués des régions de Stanleyville et de Paulis par les avions de transport américains. Les photos montre un jeune étudiant et un soldat congolais blessé, débarquant à l'aérodrome de Ndjili.

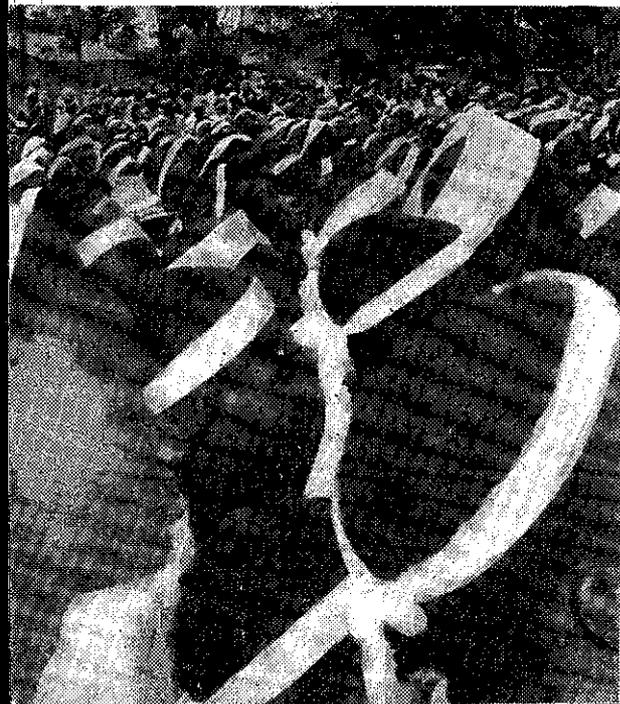
Le retour à la légalité : M. St retrouve le 5 jan



L'accueil à l'aérodrome.

Les femmes coiffées du ruban blanc de la joie sur le passage du cortège

Le premier ministre salue les autorités religieuses.



é : M. le premier ministre Tshombe re Stanleyville libérée 5 janvier 1965

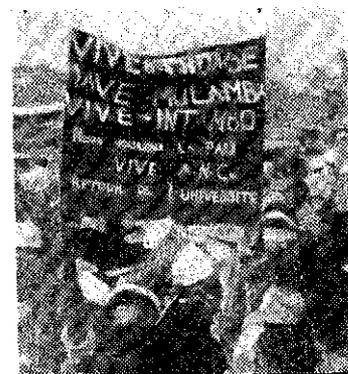


La foule attentive.

M. Tshombe passe les soldats de l'ANC en revue.



Un calicot réclame la paix.





L'ESPOIR RENAIT

Imprimerie Concordia - Léopoldville